Communiqué aux médias de la Fédération sportive suisse de tir concernant la mise en œuvre de la directive de l’UE sur les armes

**La FST soutient le référendum**

**Lors d’une Conférence extraordinaire des Présidents tenue le 25 septembre à Ittigen BE, la FST a décidé de soutenir un éventuel référendum contre la loi sur les armes.**

La Fédération sportive suisse de tir (FST) se voit – comme son nom l’indique – comme une fédération sportive et non comme une organisation politique. Toutefois, compte tenu du durcissement de la loi sur les armes décidé par le Conseil national et le Conseil des Etats comme conséquence de la mise en œuvre de la directive de l’UE sur les armes, la FST n’a d’autre choix que de descendre dans l’arène politique pour devenir active. La révision de la loi sur les armes adoptée par le Parlement contient plusieurs points qui touchent le cœur même du monde du tir Suisse, et mettent en péril le Sport populaire en particulier. Par conséquent, mardi après-midi 25 septembre, lors d’une Conférence extraordinaire des Présidents à la Maison du Sport à Ittigen BE, la FST a décidé de soutenir un référendum contre la loi sur les armes. La condition est que la Communauté d’intérêts du tir suisse (CIT, une réunion de 16 fédérations et organisations qui sont étroitement liées au monde du tir et des armes) lance le référendum. La CIT, dont la FST est membre, communiquera sa décision probablement le 28 septembre.

La FST rejette la révision de la loi sur les armes adoptée par le Conseil des Etats et le Conseil national pour plusieurs raisons:

* En vertu de la nouvelle loi, les fusils d’assaut 90 et 57 deviendraient des armes prohibées et ne pourraient être achetés que sur dérogation. La FST dénonce une augmentation des barrières qui porterait massivement préjudice au Sport populaire.
* Tous les propriétaires d’une nouvelle arme prohibée devraient la signaler à l’autorité cantonale compétente dans les trois ans si l’arme n’est pas déjà enregistrée. Cet enregistrement à postériori a été rejeté par le peuple et le parlement. A présent, il est censé être introduit par la porte de derrière. La FST ne peut accepter cela.
* Selon la nouvelle loi, une dérogation ne sera accordée qu’aux membres d’une société de tir ou aux personnes qui tirent régulièrement. Cependant, la manière de fournir ces constats n’est aucunement réglementée, ni le surcroit de travail auxquelles les sociétés de tir doivent s’attendre. On ne sait pas non plus qui contrôle le respect des réglementations. Tout cela n’est réglementé pour le moment qu’au niveau des ordonnances – sans aucune possibilité d’intervenir pour la FST. La FST rejette cette tutelle.
* L’adaptation de la loi suisse sur les armes a été réalisée à la demande de l’UE. Si la directive de l’UE sur les armes ne montre pas l’effet souhaité, les prochains durcissements seront bientôt sur le pas de la porte. La FST se défend contre cette tactique du salami.
* La directive de l’UE sur les armes a comme objectif d’apporter plus de sécurité et de contenir le terrorisme. Ce sont des objectifs nobles que la FST soutient pleinement. Cependant, la directive actuelle et la nouvelle loi suisse sur les armes, qui en résultent, n’apportent ni plus de sécurité ni ne restreignent le terrorisme. La loi sur les armes est une erreur de conception contre laquelle la FST doit se battre.

En tant qu’organisation faîtière de tous les tireurs et toutes les tireuses, la Fédération sportive suisse de tir se considère comme obligée à protéger leurs intérêts. De même, il est important que la FST soutienne ses partenaires et Fédérations amies et les soutienne dans la lutte pour le référendum. Par conséquent, la FST soutient le référendum et compte sur le soutien de toutes les Associations-membres ainsi que de toutes les sociétés de tir en Suisse.

**Informations supplémentaires**

Luca Filippini, Président de la FST, 079 401 75 73, luca.filippini@swissshooting.ch

Beat Hunziker, Directeur de la FST, 079 886 67 68, beat.hunziker@swissshooting.ch